

RÉSEAU – FICHE TARIFAIRE

Produits d'utilisation du réseau

■ Entreprises



Valable dès le 1^{er} janvier 2018

Attribution du produit

Basse tension power (BT2 POWER)

- Clients disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV).
- Ce produit convient aux clients ayant une consommation énergétique annuelle inférieure à 100'000 kWh et une puissance inférieure à 50 kW.
- Pour ce produit, différents prix s'appliquent selon la durée d'utilisation (supérieure ou inférieure à 3'000h).

Dispositif de mesure : Système de tarification double avec commutation des tarifs

Basse tension professionnel (BT1 PROF)

- Clients disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et ayant une consommation énergétique annuelle supérieure ou égale à 100'000 kWh et/ou la puissance est supérieure ou égale à 50 kW.
- Pour ce produit, différents prix s'appliquent selon la durée d'utilisation (supérieure ou inférieure à 3'000h).

Dispositif de mesure : Système de tarification double avec commutation des tarifs

Moyenne tension professionnel (MT PROF)

- Clients disposant d'un point de fourniture sur le réseau moyenne tension (16 kV) et d'une puissance électrique inférieure à 8 MW.
- Pour ce produit, différents prix s'appliquent selon la durée d'utilisation (supérieure ou inférieure à 3'000h).

Dispositif de mesure : Système de tarification double avec commutation des tarifs

Basse tension lumina (BT ST LUMINA)

- Ce produit s'applique aux installations d'éclairage public.

Dispositif de mesure : Système de tarification simple

Informations tarifaires

(TVA de 7.7%)

Produits	Prix de la puissance CHF/kW/an		Prix du travail Haut tarif ct./kWh		Prix du travail Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT2 POWER						
DU > 3'000 h	168.00	180.94	6.09	6.56	4.65	5.01
DU ≤ 3'000 h	69.00	74.31	7.97	8.58	4.31	4.64
BT1 PROF						
DU > 3'000 h	144.00	155.09	4.28	4.61	2.83	3.05
DU ≤ 3'000 h	54.00	58.16	7.62	8.21	3.78	4.07
MT PROF						
DU > 3'000 h	117.00	126.01	2.55	2.75	1.41	1.52
DU ≤ 3'000 h	25.20	27.14	5.30	5.71	2.74	2.95

Puissance

La puissance est facturée sur la base de la valeur de mesure la plus élevée du mois pour la puissance atteinte sur un quart d'heure (mesure 24h / 24).

Durée d'utilisation (DU)

Prélèvement annuel d'énergie (énergie nette) divisé par la plus forte puissance mensuelle facturée en moyenne sur une année civile.

Produits	Prix de base CHF/an		Prix du travail ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT ST LUMINA	102.00	109.85	9.25	9.96

Redevances et taxes	ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.
Services-système de Swissgrid ¹	0.32	0.34
Redevances cantonales et communales ²	1.32	1.42
Taxe d'encouragement légale ³	2.30	2.48

¹ Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

² Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

³ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 L'Ene, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif	4.10	4.42
Bas tarif	4.10	4.42

La part de l'énergie réactive (inductive et capacitive) de tous les points de fourniture qui excède 50% de l'énergie nette est facturée. Les décomptes sont effectués séparément en haut tarif (HT) et bas tarif (BT).

Standard de mesure

- Le point de mesure est le lieu où est mesuré le flux énergétique du client. Le dispositif de mesure comprend tous les équipements nécessaires au relevé et à la mise à disposition des données mesurées.
- Pour les clients autorisés au sens de la LApEI/OApEI et qui font usage de leur droit à accéder librement au marché, un dispositif d'établissement de la courbe de charge doit être prévu (art. 8 OApEI).

Application des prix d'utilisation du réseau

Périodes tarifaires

Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours sur 365).

Excepté : BT ST lumina

Travail

Le travail est facturé sur la base de l'énergie nette (énergie mesurée en kWh).

Nouvelle attribution de produit

En cas d'attribution erronée d'un produit (si le profil de prélèvement n'entre plus dans les limites fixées pour le produit), la Société des Forces Electriques de La Goule se réserve le droit d'attribuer au client le produit correspondant l'année suivante.

Approvisionnement d'urgence

- Les clients disposant d'un accès libre au réseau mais ne possédant pas de contrat valable de fourniture d'énergie sont approvisionnés en urgence.
- Les coûts liés à l'approvisionnement d'urgence sont répercutés sur client.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**

Produit	Mesure et décompte (par dispositif de mesure)	CHF/an	
		TVA excl.	TVA incl.
BT2 POWER	Mesure puissance BT	420.00	452.34
BT1 PROF	Mesure puissance BT + établ. CC	888.00	956.38
MT PROF	Mesure puissance MT + établ. CC	1'140.00	1'227.78
MT	Majoration par rapport à la puissance et l'énergie lors de la mesure BT	+1.50%	
BT	Minoration par rapport à la puissance et l'énergie lors de la mesure MT	-1.50%	

Les prix sont en fonction de la tension du dispositif de mesure et non du niveau de tension du point de fourniture.

Cet élément tient compte des coûts de l'infrastructure de mesure (compteurs), relevé, test de plausibilité, mise à disposition des données et décompte compris.